



## OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec) J9E 2A6  
Tél.: 819 449-6649 • Fax: 819 449-7082  
opb.gat@bellnet.ca • www.opbg.ca

Volume 25 Numéro 2 *SEPTEMBRE 2018*

### À L'INTÉRIEUR :

## DEMANDE DE CONTIGENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

### MOT DU PRÉSIDENT

#### Élections provinciales et le propriétaire de forêt privée

L'élection générale québécoise de 2018 se tiendra le Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 . Il s'agit de la première élection à date fixe à se tenir au Québec. Les propriétaires de boisés privés et les producteurs de bois de la Vallée-de-la-Gatineau devraient inévitablement se sentir concernés par les enjeux de cette élection.

Si vous croyez que vos droits n'ont pas été respectés dans le passé, que vous n'avez pas obtenu votre juste part des investissements provinciaux en sylviculture, que vous n'avez pas pu vendre votre bois à un prix compétitif ni écouler votre production en raison de la compétition déloyale de votre gouvernement sur les marchés disponibles, que la fiscalité qui s'applique à votre situation de producteur forestier n'est pas adéquate, alors OUI vous êtes concernés! Faites-le savoir, dénoncez la situation, demandez aux divers candidats de vous rassurer sur votre avenir et de vous faire de vraies promesses et bien certainement, FAITES UN CHOIX ÉCLAIRÉ LORS DU VOTE!

En ce qui nous concerne, l'Office vous soumet à la page 6 du présent journal, les demandes qui furent transmises à tous les partis politiques via la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Vous pouvez les utiliser à votre guise ou en rajouter selon votre contexte et vos intérêts. Nous devrions obtenir des réponses sur ces enjeux avant la date du vote. Faites votre propre démarche, faites-vous entendre et plus il y aura d'interventions auprès des candidats, plus vous ferez partie des enjeux et des engagements. Sinon, si vous laissez aux autres le soin de décider de votre sort, vous êtes assurés d'obtenir 4 années de vache maigre et d'indifférences...Faites le bon choix!

Sur ce, passez un bel automne et n'hésitez pas à contacter le bureau de l'Office pour vous renseigner ou obtenir divers services au niveau de la mise en marché de vos bois ou de la mise en valeur de votre propriété.

Merci de votre collaboration et de votre support



Jean Giasson  
Président

Regard sur le boisé



## Avez-vous votre forestier de famille?

### Des professionnels à la grandeur du Québec

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1. un plan d'aménagement forestier;
2. une plantation d'arbres forestiers;
3. des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes, un verglas ou des vents violents;
4. des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers;
5. la réfection de chemins forestiers;
6. la délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection.

### Un soutien gouvernemental offert à tous

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots, en échange des travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Tous les propriétaires possédant plus de quatre hectares de forêt sont admissibles s'ils sont enregistrés comme producteurs forestiers.

Pour trouver les conseillers forestiers œuvrant dans votre région, consultez le site [foretprivee.ca/je-cherche-un-expert](http://foretprivee.ca/je-cherche-un-expert)

## AFFICHE : PROPRIÉTÉ PRIVÉE

L'Office vous propose à nouveau des affiches qui permettent d'identifier votre « propriété forestière privée ». Elles indiquent « défense de passer » et trois pictogrammes en rouge signalent qu'il n'est pas permis de circuler à pied, avec des véhicules motorisés (VTT ou motoneige) et qu'il est interdit de chasser sur cette propriété. Le logo et le nom de l'OPBG permettent d'identifier votre appartenance au groupe de propriétaires de la forêt privée de la région.

Les affiches sont fabriquées en coroplaste durable de format 16 pouces par 16 pouces (41 cm X 41 cm) et sont disponibles au coût de 6\$ l'unité au bureau de l'Office.



**DEMANDE DE CONTINGENT****OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU**  
**PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019****IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR**

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ \*Paiement par dépôt direct:  Cochez **LISTE DE TOUS VOS LOTS BOISÉS PRODUCTIFS****N.B. : 1 hectare = 2,5 acres**

LOT(S)	RANG(S)	CANTON(S)	MUNICIPALITÉ(S)	NOMBRE D'HECTARES BOISÉS
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

**NOTES IMPORTANTES**

- \* Formulaire à compléter à l'Office pour une nouvelle demande et fournir un spécimen de chèque.
- Une preuve d'inscription à la TPS et TVQ (lettre du ministère ou rapport de taxes) doit être fournie lors d'une première demande pour obtenir le paiement des taxes.
- **PROPRIÉTÉ**  
Inscrivez tous vos **lots** boisés productifs; ces lots ne comprennent pas les superficies suivantes :
  - Terres agricoles
  - Friches (terres agricoles abandonnées)
  - Terrains non régénérés (coupe à blanc récente)
  - Terrains dont la régénération est âgée de moins de 15 ans.
- Joindre une copie de l'**avis d'évaluation municipale (compte de taxes) 2018** ou du **contrat de propriété** et s'il y a lieu, du **contrat d'achat de coupe de bois pour l'année 2019**.
- Seulement les producteurs qui veulent produire du bois en 2019 doivent faire parvenir leur demande à l'Office **AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2018**. Après cette date, les volumes de bois seront distribués entre les propriétaires inscrits. Les producteurs qui s'inscriront en retard recevront un contingent si les volumes disponibles le permettent.
- Pour annuler ou modifier votre contingent vous devez aviser l'Office **AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2019** en complétant la formule appropriée.
- Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

Signature(s) du (des) producteur(s) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ EN 2019

ESSENCES	DESTINATION	LONGUEUR	NBRE DE VOYAGES DEMANDÉS	RÉSERVÉ À L'OFFICE
Sapin-Épinette-Pin gris	Sciage	Billots ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Mélèze	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Pins	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Pin blanc	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Pin rouge	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Pruche	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Cèdre	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
	Sciage	Tiges	_____	X 30 T.M. = _____ T.M.
Résineaux	Huiles essentielles	Branches	_____	X 3 T.M. = _____ T.M.
Peuplier (tremble)	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Tilleul	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Bouleau blanc	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Feuillus durs (érable, hêtre, frênes, chênes cerisier, ormes, cayer, ostryer)	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Autres feuillus (peupliers, tilleul, noyer)	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Chêne rouge	Sciage	Tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Feuillus durs	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.

N.B. Le sciage de feuillus inclut le déroulage.



## ACTIVITÉS DE FORMATION

Deux activités de formation sont offertes aux producteurs forestiers de l'Office. Nous vous demandons de nous signifier votre intérêt avant la date limite d'inscription afin de nous permettre de finaliser la tenue de ces activités. S.V.P. communiquer vos coordonnées à l'Office en complétant le coupon-réponse ci-dessous.

COCHEZ  
✓

### ACTIVITÉ

#### SAINES PRATIQUES D'INTERVENTION ET PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET MALADIES EN FORÊT PRIVÉE

**Contenu :** Interventions en milieu forestier privé, chemins forestiers, coupes forestières, protection des forêts privées contre les insectes, les maladies et les feux, travaux sylvicoles sans récolte de bois, mesures d'atténuation des travaux en milieu fragile. Présentation des principaux insectes et maladies affectant la forêt.

**Date et heure :** 25 octobre de 9h à 16h

**Date limite d'inscription :** 19 octobre

**Lieu :** Bureau OPBG (A.M.) et sortie terrain (P.M.)

**Formateurs :** Éric Dubé, ing.f.

#### INITIATION À L'ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE D'UN PRODUCTEUR DE BOIS

**Contenu :**

Initiation aux notions de base, à l'environnement et aux équipements en informatique, utilisation d'un courriel, moteurs de recherche et la navigation sur internet, sites internet d'intérêts en forêt privée, sites web de l'OPBG et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, LIDAR, Infosols, l'application Géocentric de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, l'application Google Earth pro, l'application géomatique de la CPTAQ, téléchargement des logiciels gratuits comme QGIS.

**Date et heure :** 30 octobre de 13h à 16h30

**Date limite d'inscription :** 26 octobre

**Lieu :** Bureau OPBG

**Formateur :** Éric Dubé, ing.f. ET Mathieu Chouinard

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (            ) \_\_\_\_\_

S.V.P. retournez à  
l'OPB GATINEAU  
276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec)  
J9E 2A6  
Fax (819) 449-7082 ou  
opbgamen@bellnet.ca

## ÉLECTIONS PROVINCIALES 2018

Pour mettre en valeur le potentiel de la forêt privée, les producteurs de bois soumettent aux partis politiques les trois demandes suivantes :

### **1. Une fiscalité adaptée pour multiplier l'effort sylvicole sur les terres privées**

En raison de la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais des importantes retombées économiques qui découlent de la transformation des bois, les gouvernements de la majorité des pays industrialisés soutiennent la réalisation de travaux d'aménagement forestier. À ces endroits, la fiscalité foncière et la fiscalité sur le revenu sont privilégiées pour inciter les propriétaires forestiers à aménager leurs boisés et récolter du bois. Bien que plusieurs mesures de soutien fiscales existent au Québec, ces outils méritent aujourd'hui d'être revisités pour accroître leur impact auprès de la clientèle visée.

### **2. Des réglementations environnementales mieux pensées**

Les propriétaires forestiers gèrent depuis des siècles les forêts entourant les villes et les villages en respectant les règles dictées par chacune des époques. Les nouvelles réglementations environnementales ne reconnaissent pas suffisamment ce travail d'intendance des propriétaires forestiers du Québec. Les producteurs de bois réitèrent l'importance de miser sur l'éducation, le soutien professionnel et les mesures incitatives pour favoriser l'évolution des pratiques de gestion forestière, les réglementations devant plutôt servir de garde-fou contre les pratiques abusives. Cette demande est d'autant plus pressante que les réglementations provinciales et municipales se multiplient actuellement et érodent le droit d'usage de leurs terres. La conservation des milieux humides, la protection des paysages, la gestion des bassins versants des cours d'eau et la préservation de la biodiversité progresseront davantage en s'alliant aux propriétaires forestiers, plutôt que d'en faire des adversaires.

### 3. Sécuriser les débouchés pour les bois de la forêt privée

Avec approximativement 70 % des parts de marché du bois rond, l'État québécois représente le principal concurrent des producteurs de bois oeuvrant dans les forêts privées. En 1989, pour protéger l'accès aux marchés du bois rond pour des dizaines de milliers de producteurs forestiers, le gouvernement a introduit dans la Loi sur les forêts le principe de «résidualité» qui accorde notamment une priorité aux bois récoltés dans les forêts privées, sur le bois des forêts publiques, dans les scénarios d'approvisionnement des usines de produits forestiers. Depuis cette date, l'application de ce principe fait l'objet de nombreuses doléances des producteurs forestiers puisque de fréquents déséquilibres entre l'offre et la demande affectent leur capacité à négocier des conditions de vente satisfaisantes et même à vendre une partie de leurs produits.

L'application du principe de résidualité ne règlera cependant pas tous les problèmes puisque la fermeture définitive d'environ 180 usines au cours des 10 dernières années, ainsi que les modifications dans le mode d'approvisionnement des papetières, ont créé des produits orphelins pour lesquels peu de marchés sont actuellement disponibles au Québec. Ces écarts entre l'offre de bois et la demande réelle des usines montrent l'urgence à construire de nouvelles unités de transformation ou agrandir celles existantes pour consommer ces produits orphelins.

## LOI SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le 19 juillet dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon, a annoncé qu'elle présentera au prochain Conseil des ministres une modification réglementaire afin de reporter l'entrée en vigueur des projets de règlements nécessaire à l'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), initialement prévue le 1er décembre 2018. Cela permettra, comme l'ont demandé de nombreux groupes, de poursuivre et d'approfondir le travail pour instaurer un régime d'autorisation plus simple, plus clair et plus prévisible via la mise sur pied de tables de cocréation sectorielles auxquelles seront conviés les différents partenaires.

Rappelons que plus de 24 projets de règlements nécessaires à l'application de la nouvelle LQE étaient en consultation pour 60 jours à partir du 14 février 2018 et que le MDDELCC a reçu plus de 200 mémoires en lien avec les activités à risque élevé, modéré, faible ou négligeable.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'Office pour l'année 2018–2019.

<u>Administrateur</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Secteur</u>
Gilles Payette.....	(819) 449-4045.....	1) Grand-Remous, Bois-Franc
Pierre Bénard.....	(819) 449-5949.....	2) Montcerf-Lytton, Egan-Sud
Jean Giasson .....	(819) 449-1470.....	3) Aumond, Délage
Jean Manseau.....	(819) 465-2781.....	4) Messines, Blue-Sea
Benoit Major .....	(819) 449-5710.....	5) Ste-Thérèse, Bouchette
Yvon Parker.....	(819) 463-2831.....	6) Gracefield (Gracefield et Wright)
Guy Joly.....	(819) 467-2955.....	7) Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie

## COMITÉ EXÉCUTIF

Jean Giasson  
*Président*

Yvon Parker  
*1<sup>er</sup> Vice-président*

Benoît Major  
*2<sup>e</sup> Vice-président*

## ACCREDITATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS

Les entrepreneurs intéressés à obtenir une accréditation de l'Office pour 2019 doivent se procurer les documents complets d'inscription au bureau de l'Office, compléter les formulaires appropriés et remettre ceux-ci avec les documents demandés au plus tard le 15 novembre 2018 avant 16h30 au bureau de l'Office.

Voir le répertoire des entrepreneurs forestiers accrédités ci-joint pour obtenir plus d'informations.

## HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

**Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30**

*Merci de votre collaboration.*

**PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.**

### REGARD SUR LE BOISÉ

**Publié et rédigé par:**

*L'O.P.B. Gatineau*

**Distribution:**

*Aux producteurs de bois de la Gatineau*

**Tirage**

*1500 exemplaires*

### RÉSERVÉ À L'OFFICE

